



TRIADE

CONCEVOIR, BÂTIR, VIVRE

ARCHITECTES

PC16-4

26-07-2021

Bilan de concertation

Réf. 1659-21-79

Ciments CALCIA - Aivault 2025

1, Rue du Fief d'Argent - 79600 AIRVAULT

Ciments CALCIA

1, Rue du Fief d'Argent - 79600 AIRVAULT



**Projet de modernisation
de la Cimenterie d'Airvault**

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Airvault



BILAN DE LA CONCERTATION 

concertation préalable du public
du 12 avril au 12 mai 2021



AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

SOMMAIRE

LE CONTEXTE.....	3
PARTIE 1 : LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	5
PARTIE 2 : LE DEPLOIEMENT DE LA CONCERTATION.....	6
1. Les annonces réglementaires et légales	6
2. Les supports d'information	6
3. La réunion publique	8
4. Les registres de contribution.....	9
5. Autres modalités de contribution	9
PARTIE 3 : LE BILAN ET SUITES DE LA CONCERTATION.....	10
1. Les principaux enseignements issus des contributions.....	10
2. Les prochaines étapes.....	10
ANNEXES	11
1. L'insertion presse publicitaire	11
2. Les affichages règlementaires.....	11
3. Post réseaux sociaux	12
4. Lieux de diffusion des supports d'information	12
5. Le dossier de concertation.....	13
6. Affiche/flyer.....	13
7. Page dédiée sur le site de la Communauté de Communes.....	14
8. Page dédiée sur le site de la Commune.....	14
9. La réunion publique	15
10. Le registre papier.....	15

LE CONTEXTE

Depuis plus d'un siècle, la cimenterie Ciments Calcia d'Airvault produit et distribue du ciment pour le marché français et tout particulièrement pour l'Ouest du territoire national. Le besoin de moderniser la cimenterie pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain reposant sur la décarbonation et la compétitivité a été identifié. Au regard de ses implications économiques, sociales et environnementales, ce projet revêt un caractère d'intérêt général et constitue ainsi un atout pour le territoire tout en s'inscrivant dans les politiques environnementales de réduction de l'empreinte carbone.

Le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault, dénommé « Airvault 2025 » est envisagé sur des emprises foncières appartenant à Ciments Calcia, propriétaire de l'usine.

Cependant, compte tenu des évolutions envisagées, une procédure de Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme (MECDU) concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune d'Airvault est nécessaire. Ce dernier a été approuvé le 16 octobre 2007.

L'évolution du document d'urbanisme repose principalement sur la modification des règlements (écrits et graphiques) et du classement de la zone concernée.

En effet, ce projet est envisagé dans les limites de la zone U* définie au PLU de la commune d'Airvault sur des emprises foncières propriétés de Ciments Calcia.

Dans le PLU actuel :

- L'article U* 10 limite la hauteur des constructions à 10 mètres à l'égout du toit. Le principe d'antériorité a été appliqué pour l'usine, dont les 2 cheminées déjà existantes atteignent 70 mètres.
- L'article U* 06 impose des limites de recul d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques.

Sur ces deux dispositions, le projet de modernisation de la cimenterie n'est pas compatible.

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre du projet nécessite une évolution du PLU de la commune d'Airvault en adaptant les règles de hauteur et d'implantation vis-à-vis des voies et emprises publiques dans une logique d'économie d'espace.

La compétence d'urbanisme ayant été transférée à la Communauté de Communes Airvaudais-Val-du Thouet le 1^{er} janvier 2018, laquelle a prescrit par conseil communautaire du 9 avril 2019 l'élaboration d'un PLU intercommunal non approuvé à ce jour.

En tant qu'autorité compétente, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a engagé, par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Airvault et a fixé les modalités de la concertation.

Dans le cadre de cette déclaration de projet, une concertation préalable du public a donc été conduite pour informer et recueillir les contributions du territoire. Cette concertation est relative au Code de l'urbanisme (article L.103-2).

Ce temps d'échange a répondu aux modalités suivantes dans le respect des dispositions de l'article L. 121-16 du code de l'environnement. Ce texte consiste à prévoir l'association du public dans l'élaboration d'un projet, programme ou plan et ce dans des conditions préalablement définies :

- Une durée limitée allant de 15 jours minimums à 3 mois d'échanges. Dans le cadre de ce projet de mise en conformité du document d'urbanisme, la concertation préalable a duré un mois.
- Une information en amont du temps de participation grâce à un affiche réglementaire effectué 15 jours avant le début de la concertation préalable.
- Un bilan des échanges qui ont pu avoir lieu doit être rédigé et rendu public.

Pour permettre l'information et la participation du public un dossier de présentation de la mise en compatibilité du PLU ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations et propositions de chacun ont été mis à disposition de tous en mairie d'Airvault et à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Une procédure de concertation préalable du public dédiée au projet « Airvault 2025 » sera conduite prochainement par Ciments Calcia, au titre du Code de l'environnement et sous l'égide de deux garants de la Commission Nationale du Débat Public.

PARTIE I : LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Les modifications du PLU d'Airvault ont été rendues possibles par une déclaration de projet emportant Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme (MECDU), procédure régie par les articles L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme. Compte tenu de la réglementation une concertation préalable du public a été conduite du **12 avril au 12 mai 2021**.

La concertation posait les objectifs suivants :

- informer sur le projet le plus largement possible et répondre à vos questions en créant un maximum d'échanges possible malgré le contexte actuel ;
- mettre à disposition un large panel d'outils pour recueillir les avis et les contributions pour nourrir le projet ;
- associer des temps d'échanges directs et des espaces de participation en continu pour faire vivre la concertation du public dans un contexte inédit.

Diverses modalités ont été proposés au public pour s'informer, échanger et transmettre leurs contributions.

Une réunion publique a été organisée à destination de l'ensemble des habitants et des usagers le mercredi 21 avril 2021 à 17h30.

Des modalités de transmission de questions, avis et contributions ont été mises en place :

- Les registres des contributions
 - Numérique accessible depuis la page dédiée au projet sur le site internet de la CC Airvaudais-Val du Thouet www.cc-avt.fr
 - Papier mis à disposition des visiteurs au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et en mairie d'Airvault
- Par mail : concertation-mecdu@cc-avt.fr
- Par courrier à l'adresse de la Communauté de Communes :
Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 Airvault

Une page internet a été dédiée au projet sur le site de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Un espace a été créé contenant : des informations autour du projet, des documents à consulter, les modalités de participation, le compte rendu et la vidéo de la réunion publique ...

- <https://www.cc-avt.fr/detail-dactualite/projet-de-modernisation-de-la-cimenterie-dairvault.html>

Par ailleurs, afin d'informer et de mobiliser le grand public dans un périmètre le plus large possible divers **supports de communication** ont été déployés : insertions presse, affiche, flyer et page d'actualité sur le site d'Airvault.

PARTIE 2 : LE DEPLOIEMENT DE LA CONCERTATION

I. Les annonces réglementaires et légales

Préalablement à l'ouverture de la phase de concertation, le Code de l'Environnement pose un cadre d'information réglementaire : « *quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation* » (Article L121-16).

Une campagne d'affichage a été effectuée à partir du 29 mars 2021 pour informer des modalités de la concertation.

1.1. Deux affichages réglementaires

Une affiche réglementaire a été mise en place à la mairie d'Airvault ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à partir du 29 mars 2021.

La délibération précisant les modalités de la concertation a été mise en ligne sur le site internet de l'intercommunalité (espace Actualités).

1.2. Une annonce légale dans le Courrier de l'Ouest

Pour compléter cet affichage réglementaire, une annonce légale a été publiée sur le territoire du projet dans le journal Le Courrier de l'Ouest le 29 mars 2021 (15 jours avant le lancement de la concertation).

1.3. Un encart presse dans La Nouvelle République

Un encart presse a été diffusé dans La Nouvelle République édition Deux Sèvres pour mobiliser des participants à l'occasion de la réunion publique. Cette annonce a été publiée le 8 avril 2021.

1.4. Relai sur les réseaux sociaux

L'information sur la concertation a également été largement relayée sur les pages Facebook de la Communauté de Communes et de la ville d'Airvault.

2. Les supports d'information

La phase de concertation a eu pour objectif l'information et la sensibilisation de tous les publics. Outre la réunion publique, des outils communicants sur le projet ont été réalisés dans le but de permettre à chacun de pouvoir apporter une contribution en ayant connaissance du projet.

2.1. Le dossier de concertation

Fruit d'un travail de vulgarisation et de pédagogie le dossier de concertation élaboré est destiné aux acteurs et représentants du territoire, aux habitants et usagers de la zone du projet. Le document se veut accessible et attractif par son niveau de langage.

Le dossier de concertation a été imprimé en 20 exemplaires.

- 2 exemplaires ont été mis à disposition du public en libre accès à la mairie d'Airvault et au siège de la Communauté de Communes
- Des exemplaires ont été mis à disposition lors de la réunion publique
- Les autres exemplaires étaient prévus pour être envoyés sur demande

La version numérique du dossier de concertation a été mise à disposition sur le site internet de la CCAVT et sur la page du registre dématérialisé où il a été téléchargé 28 fois.

2.2. Le site internet de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a créé une page pour mettre à la disposition de tous, la délibération concernant l'avis de concertation publique préalable. Cette page a été consultée 53 fois depuis sa mise en ligne le 29 mars 2021.

De plus, une page dédiée au projet sur son site internet a été mise en ligne le 2 avril 2021.

L'adresse de la page a été diffusée sur les supports d'information comme l'affiche A3, le flyer et le dossier de concertation.

Elle propose :

- La présentation du projet et de ses caractéristiques
- L'explication de la procédure de concertation
- Les dates et les modalités de la concertation
- La rediffusion et le compte-rendu de la réunion publique

La page dédiée au projet a été vue 201 fois depuis sa mise en ligne le 2 avril 2021.

Sur cette page, il était aussi possible de trouver le lien pour accéder à la vidéo de rediffusion de la réunion publique ainsi que le dossier de concertation et le compte-rendu tout deux disponibles en téléchargement.

Par ailleurs, la Commune d'Airvault a aussi créé une page actualité sur le projet renvoyant pour plus d'informations au site de la Communauté de Communes.

2.3. Une affiche

Des affiches au format A3 indiquant les dates de la concertation préalable, la date de la réunion publique et les modalités de participation ont été diffusées.

- 50 exemplaires ont été mis en place dans les lieux publics et chez les commerçants (cf liste en annexe).

2.4. Un flyer

Un flyer (format A5) stipulant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation ainsi que l'événement de la réunion publique et les modalités de participation a été réalisé.

- 1 500 exemplaires ont été distribués dans les principaux lieux publics et chez les commerçants pour être disposés en libre-service (liste en annexe).

3. La réunion publique

Au regard du contexte sanitaire la Communauté de Communes a adapté l'organisation de la réunion publique. Celle-ci s'est déroulée en présentiel dans la salle du Domaine de Soulièvres, à Airvault, en tenant compte des mesures sanitaires (jauge maximale, distanciation sociale, port du masque...) et en simultanée en visioconférence sur Teams.

La réunion publique a été organisée le 21 avril 2021 de 17h30 à 18h45, pour favoriser la participation des habitants tout en répondant aux obligations de couvre-feu imposées par les mesures gouvernementales.

Du fait des mesures sanitaires, l'inscription à la réunion publique était obligatoire. Deux modalités d'inscription ont été proposées :

- via un formulaire sur le site internet de la CCAVT : www.cc-avt.fr
- par téléphone en appelant le 06 50 64 64 08

La réunion était présidée par Olivier Fouillet, président de la Communauté de Communes et maire d'Airvault, et accompagné de Bruno Manivet, directeur de la cimenterie d'Airvault et Chantal Barbeau, urbaniste du bureau d'études OUEST AM.

Les objectifs de la réunion :

- Présenter le projet de mise en compatibilité du PLU d'Airvault
- Informer sur la démarche de concertation
- Apporter des éléments de réponse aux questions du public

La réunion publique s'est déroulée en plusieurs séquences :

- Introduction
- Présentation du projet de modernisation de la cimenterie
- Présentation de la procédure de MECDU
- Modalités de la concertation préalable
- Temps d'échanges
- Conclusion

Pour les personnes à distance, il était possible de déposer leurs questions ou contributions au cours des temps d'échange grâce au volet discussion.

La réunion publique a réuni :

- 30 participants en présentiel
- 13 participants connectés

Après la réunion, la vidéo de la réunion publique a été mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet pour permettre une visualisation a posteriori par les personnes intéressées.

La vidéo a été visionnée une vingtaine de fois.

A l'issue de la réunion publique, un communiqué de presse a été diffusé pour relater l'événement.

4. Les registres de contribution

4.1. Le registre dématérialisé

Un registre dématérialisé a été mis à disposition pendant toute la durée de la concertation, accessible à partir du site internet de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Lors de cette période, le registre a fait l'objet de 33 visites uniques.

Via le site du registre dématérialisé, les documents étaient consultables :

- Le dossier de concertation (28 téléchargements)
- La délibération du 13 janvier (19 téléchargements)
- Le compte rendu de la réunion publique (3 téléchargements)

Aucune contribution n'a été recensée sur la plateforme du registre dématérialisé.

4.2. Le registre papier

Parallèlement, des registres papier étaient disponibles pendant toute la durée de la concertation au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à la mairie d'Airvault. Ces derniers étaient mis à disposition en libre accès aux heures d'ouverture habituelles.

Suite à la clôture de la concertation, 4 visites et une contribution (dans le registre de la Communauté de Communes) ont été relevées. Cette contribution était une question concernant le projet de modernisation de la cimenterie et non la mise en compatibilité du document d'urbanisme. Elle portait sur l'association du mode d'exploitation de la carrière.

5. Autres modalités de contribution

Deux autres modalités étaient mises à disposition des participants pour envoyer leur contribution :

- Une adresse mail dédiée : concertation-mecdu@cc-avt.fr
- Une adresse postale :

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 Airvault

Nombre de contributions recueillies :

- 0 par voie numérique,
- 0 par voie postale.

PARTIE 3 : LE BILAN ET SUITES DE LA CONCERTATION

I. Les principaux enseignements issus des contributions

Durant toute la période de concertation, les acteurs du territoire ont eu l'occasion de s'informer auprès de la mairie d'Airvault et de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Lors de la réunion publique, des informations sur le projet ainsi que sur cette phase d'échanges ont été données. Pour autant, aucune contribution et aucune question n'ont été relevées pendant la période.

La seule contribution déposée pendant la concertation portait sur la carrière du Fief d'Argent d'Airvault. A noter que cette dernière n'est pas concernée par la présente demande de modification du document d'urbanisme.

2. Les prochaines étapes

Un mois après la clôture de la concertation préalable, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet publie le bilan général des échanges et modalités de concertation mis en place (présent document). L'objectif est d'y regrouper les actions qui ont été menées pour informer la population du projet de mise en compatibilité du PLU mais aussi de relever les interventions, questions ou avis qui auraient pu être émis par les participants.

A la suite de ce temps d'échange et de sa conclusion, les ajustements nécessaires seront apportés au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Une fois finalisé, le projet de Mise en Compatibilité du PLU de la commune d'Airvault sera soumis à une enquête publique, conjointement avec le projet d'ici 2022.

I. L'insertion presse publicitaire

éducation

Les écoles se réorganisent pour les enfants des personnels prioritaires

Depuis mardi, la majorité des écoles fermées peuvent tout de même accueillir les enfants des personnels prioritaires. Ce qui nécessite une organisation particulière.

C'est un mardi matin, vers 8 heures, dans une école de la commune de Thouars. Les enseignants sont déjà présents, ils attendent les enfants des personnels prioritaires. Ce qui nécessite une organisation particulière. Les écoles se réorganisent pour accueillir les enfants des personnels prioritaires. Les écoles se réorganisent pour accueillir les enfants des personnels prioritaires. Les écoles se réorganisent pour accueillir les enfants des personnels prioritaires.



Direction école pour les enfants des personnels prioritaires. Photo: La Nouvelle République

en savoir plus
 « Ils en profitent pour faire le ménage »
 Plus à nos côtés, plus de services, plus de confort, plus de sécurité... Plus à nos côtés, plus de services, plus de confort, plus de sécurité... Plus à nos côtés, plus de services, plus de confort, plus de sécurité...

en bref
EMPLOIS salariés étrangers : nouveaux services en ligne
 Depuis mardi 4 avril, les services en ligne sont accessibles. Depuis mardi 4 avril, les services en ligne sont accessibles. Depuis mardi 4 avril, les services en ligne sont accessibles.

2. Les affichages règlementaires



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Relative à la procédure de déclaration de projet d'aménagement mis en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'Arçais.

Projet de modernisation de la Communauté d'Agglomération de Thouars.

La Communauté de communes Arçais-Val de Thouars, par une délibération du conseil communautaire n°2021-001 du 13 janvier 2021, a engagé la concertation publique préalable au titre du code de l'urbanisme à la déclaration de projet d'aménagement mis en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Arçais, soumis à évaluation environnementale.

Cette procédure vise à permettre la modernisation de la commune d'Arçais au sein de la Communauté d'Agglomération de Thouars.

La concertation préalable se déroulera sur une durée d'un mois :

Du lundi 12 avril au mercredi 12 mai 2021 inclus.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier de concertation pendant toute la durée de cette dernière.

Le dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLU d'Arçais peut être consulté :

- **Sur le terrain** : au siège de la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars, 33 place des promesses, 79600 Arçais, dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - o Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45
- **Sur le site internet** : sur le site internet de la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars : <https://www.cca-va.fr>

Une réunion publique sur le projet sera organisée le 21 avril 2021 à 17h30 à la salle de Souffrières à Arçais, dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19.

Durant la concertation préalable et dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19 toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

- **Sur le registre de concertation** à l'adresse mail suivante qui sera mise à disposition à la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars et en mairie d'Arçais aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **Sur le site internet** de la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars : <https://www.cca-va.fr>
- **Par correspondance adressée à Monsieur le Président** qui les verra et les annexera suite registre :
 - o A l'adresse postale suivante : 33 place des Promesses 79600 ARÇAIS
 - o Par courrier électronique : direction@cca-va.fr

Au terme de cette concertation préalable, le bilan sera établi et rendu public. Toute personne intéressée pourra le consulter :

- Au siège de la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars aux dates et heures habituelles d'ouverture au public.
- Sur le site internet de la Communauté de communes Arçais-Val de Thouars : <https://www.cca-va.fr>
- Dans le futur dossier qui sera soumis ultérieurement à enquête publique

3. Post réseaux sociaux



4. Lieux de diffusion des supports d'information

- A'Visage Coiffure
- Aux Blés d'Or
- Boucherie des Halles
- Café des Promenades
- Caractère Coiffure
- CCAS
- Centre Socio-Culturel
- Communauté de Communes Airvaudois-Val du Thouet
- Crédit Agricole Charente Maritime – Deux Sèvres

- Caisse d'Épargne
- Crédit Mutuel
- Espace Santé
- Evolu Tifs 3
- Gendarmerie Nationale
- Groupama Centre-Atlantique
- Immobilier EPI
- Intermarché SUPER
- La Poste
- La Pause Gourmande
- Le Jean Bart
- Lépicerie
- Les P'tits Ciseaux
- Médiathèque
- Mutuelle De Poitiers
- Office du Tourisme
- Optique Du Val d'Or
- Pharmacie Bourdois
- RAM
- Roux Brico Pro SA
- 9 mairies de la Communauté de Communes

5. Le dossier de concertation



6. Affiche/flyer



7. Page dédiée sur le site de la Communauté de Communes

Bienvenue sur la Communauté de Communes Airvautais-Vâl du Thouet

Rechercher sur le site... OK

ACCUEIL COMMUNAUTÉ TOURISME ET LOISIRS CONTACT

Accueil / Actualités / Détail d'actualité

PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE D'AIRVAULT

Depuis plus d'un siècle, la cimenterie d'Airvaut produit et distribue du ciment pour le marché français et tout particulièrement pour l'Ouest du territoire national. Le projet a pour objet de moderniser la cimenterie et va contribuer à maintenir un site existant pourvoyeur d'emplois directs et indirects et permettra de dynamiser encore davantage l'économie du territoire grâce à la très forte augmentation de consommation de combustibles de substitution.

Ce projet aura pour intérêt de répondre aux attentes sociétales sur le volet décarbonation (énergie, économie circulaire, ciments bas carbone...).

Il constitue ainsi un atout pour le territoire tout en s'inscrivant dans une politique environnementale de réduction de son empreinte carbone et respectueuse des seuils de rejets d'émissions atmosphériques.

Au regard de son caractère économique, social et environnemental, ce projet revêt un **caractère d'intérêt général**.

Le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvaut, dénommé « Airvaut 2025 », par la société Ciments Calcia est envisagé sur des emprises foncières appartenant à la société propriétaire de l'usine. Compte tenu des évolutions envisagées, il nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune d'Airvaut. Cette mise en compatibilité porte notamment sur l'adaptation des règles de hauteur et d'implantation vis-à-vis des voies et emprises publiques et ce, dans une logique d'économie d'espace.

Les caractéristiques du projet

8. Page dédiée sur le site de la Commune

Site officiel : airvaut.fr | Aller au menu | Aller au contenu

A- A+ Accessibilité | Version Mobile | Espace Membre | Contact

Bienvenue Vie municipale Patrimoine Vie pratique Vie sociale Loisirs

Actualités > Projet de modernisation de la Cimenterie d'Airvaut

Projet de modernisation de la Cimenterie d'Airvaut

Depuis plus d'un siècle, la cimenterie d'Airvaut produit et distribue du ciment pour le marché français et tout particulièrement pour l'Ouest du territoire national. Le projet a pour objet de moderniser la cimenterie et va contribuer à maintenir un site existant pourvoyeur d'emplois directs et indirects et permettra de dynamiser encore davantage l'économie du territoire grâce à la très forte augmentation de consommation de combustibles de substitution.

Ce projet aura pour intérêt de répondre aux attentes sociétales sur le volet décarbonation (énergie, économie circulaire, ciments bas carbone...).

Il constitue ainsi un atout pour le territoire tout en s'inscrivant dans une politique environnementale de réduction de son empreinte carbone et respectueuse des seuils de rejets d'émissions atmosphériques.

Au regard de son caractère économique, social et environnemental, ce projet revêt un **caractère d'intérêt général**.

Le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvaut, dénommé « Airvaut 2025 », par la société Ciments Calcia est envisagé sur des emprises foncières appartenant à la société propriétaire de l'usine. Compte tenu des évolutions envisagées, il nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune d'Airvaut. Cette mise en compatibilité porte notamment sur l'adaptation des règles de hauteur et d'implantation vis-à-vis des voies et emprises publiques et ce, dans une logique d'économie d'espace.

POUR S'INFORMER ET ECHANGER

Une réunion publique d'information sera organisée à destination de l'ensemble des personnes intéressées pour présenter le projet, répondre aux questions et échanger, le **21 avril 2021 à 17 h 30** à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvaut et en direct en visioconférence.

Participez à la réunion publique d'information sur le projet et déposez vos contributions sur les registres mis à votre disposition du **12 avril 2021 au 12 mai 2021** !

Le dossier de concertation

- Consultable en ligne via le lien suivant : [Bâtir au format pdf](#).
- En version papier consultable au siège de la Communauté de Communes, 33 Place des Promenades à Airvaut, et en mairie d'Airvaut, 1 Rue Constant Balquet.

En un clic | Menus cantine | Commerces | Salles à louer | Associations | Nous rejoindre

Actualités des associations

- CHAUUX-DEVANT Association: Chauix-Devant
- Club du 3ème Age de Soulièvres Association: Club 3e Age de Soulièvres
- AIRVAULT-ACCUEILLE Association: Airvaut Accueil
- Amicale Donneurs de Sang d'Airvaut Association: Amicale des Donneurs de Sang d'Airvaut
- ACCA de Soulièvres Association: ACCA DE SOULIEVRES

Vous cherchez un terrain à construire sur la commune d'Airvaut ?

Consultez les terrains disponibles à la vente sur les lotissements communaux d'Airvaut - Bercy - Soulièvres et Tessonnère en cliquant ici.

Renseignements : 05 49 04 70 13

9. La réunion publique

Réunion publique dans la salle du Domaine de Soulièvres, à Airvault le 21 avril 2021 diffusée simultanément en visioconférence via Teams.



10. Le registre papier

